

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08603 Numéro SIREN : 889 534 707 Nom ou dénomination : E.S BEAUTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 38469

E.S BEAUTE

18 RUE JEAN NICOT

93500 PANTIN

LIASSE FISCALE 31/12/2021 IS / RS

Période du 01/10/2020 au 31/12/2021

Désignation de l'entreprise											E . S B E A U T E											Néant ☐ *																																															
Adresse de l'entreprise											18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN																																																										
SIRET											88953470700019																																																										
Durée de l'exercice en nombre de mois *											15											Durée de l'exercice précédent *		11																																													
																						Exercice N clos le		31122021																																													
ACTIF											Brut 1											Amortissements-Provisions 2											Net 3																																				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles											Fonds commercial *											010											012																																			
												Autres *											014											016																																			
	Immobilisations corporelles *																						028											2 000											030											91													
	Immobilisations financières * (1)																						040											2 430											042											2 430													
	Total I (5)																						044											4 430											048											91													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *											050											052																																													
		Marchandises *											060											785											062											785																							
	Avances et acomptes versés sur commandes																						064											066																																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *											068											070																																													
		Autres * (3)											072											074																																													
	Valeurs mobilières de placement																						080											082																																			
	Disponibilités																						084											7 905											086											7 905													
	Charges constatées d'avance *																						092											094																																			
	Total II																						096											8 690											098											8 690													
	Total général (I + II)																						110											13 120											112											91													
PASSIF																																	Exercice N 1		NET																																		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *																						120											1 000																																			
	Écarts de réévaluation																						124																																														
	Réserve légale																						126																																														
	Réserves réglementées *																						130																																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)											131																						132																																			
	Report à nouveau																						134																																														
	Résultat de l'exercice																						136											267																																			
	Provisions réglementées																						140																																														
	Total I																						142											1 267																																			
Provisions pour risques et charges																						Total II											154																																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées																						156																																														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																						164																																														
	Fournisseurs et comptes rattachés *																						166																																														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)											169											4 825											172																																			
	Produits constatés d'avance																						174																																														
Total III																						176											11 762																																				
Total général (I + II + III)																						180											13 029																																				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an											193											(4)											Dont dettes à plus d'un an											195																							
	(2)	Dont créances à plus d'un an											197																						(5)											Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *											182											4 430	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs											199																																	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *											184												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																																																					

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise E.S BEAUTE

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	14 578	
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218	35 115	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226	5 961		
	Autres produits				230			
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	55 654	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	4 770		
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(785)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	17 193		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *				250	33 907		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	164		
	Dotations aux amortissements *				254	91		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
			{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	55 340		

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	314
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	47
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	267

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 267

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

267

314

Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	47		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346			350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	314
Déficits	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						356	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							360
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	314
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>E.S BEAUTE</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452	2 000	454		456	2 000										
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
Immobilisations financières		480		482	2 430	484		486	2 430												
TOTAL		490		492	4 430	494		496	4 430												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial				495		497		498		499											
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542	91	544		546	91										
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
TOTAL				570		572	91	574		576	91										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑤	⑥	⑦	⑧									
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : E . S BEAUTE										Néant ☒ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607						
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616						
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636						
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646						
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656						
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666						
TOTAL			680		682		684		686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
		Dotations		Reprises											
Fonds commercial	681		683												
Autres immobilisations incorporelles	700		705												
Terrains	710		715												
Constructions	720		725												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735												
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745												
Matériel de transport	750		755												
Autres immobilisations corporelles	760		765												
TOTAL		770		775											
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes														
2															
3															
4															
5															
6															
7															
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780						
II DÉFICITS REPORTABLES															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982												
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis												
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter												
Déficits imputés			983												
Déficits reportables			984												
Déficits de l'exercice			960												
Total des déficits restant à reporter			970												
III DIVERS															
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326									
N° du centre de gestion agréé									388						
Montant de la TVA collectée									374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:E.S. BEAUTE.....												Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./10./2020. et clos le:31./12./2021										Données en nombre de mois		1	5
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376	2,00		
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	49 693		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106	49 693		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113	5 961		
Variation positive des stocks										111	785		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144	6 746		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										121	6 420		
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	4 700		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	10 843		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152	21 963		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	34 476		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	34 476		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022			
Effectifs au sens de la CVAE *										023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence										024	/ / / / / / / / / /		
Date de cessation										/ /	/ / / / / / / / / /		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 9 5 3 4 7 0 7

Dénomination de l'entreprise

E.S BEAUTE

Adresse (voie)

18 RUE JEAN NICOT

Code postal

93500

Ville

PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 9 5 3 4 7 0 7

Dénomination de l'entreprise

E.S. BEAUTE

Adresse (voie)

18 RUE JEAN NICOT

Code postal

93500

Ville

PANTIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
E.S BEAUTE 18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN			
SIRET	8 8 9 5 3 4 7 0 7 0 0 0 1 9	Mél :	jbmexpert@gmail.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	314	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	-----	---	-----	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JBM EXPERT 27 RUE DES CHAUFourniers 75019 PARIS Tél: 0981787772	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 05052022 Lieu: PANTIN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président ALAM MAHABUB
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	
prestataire :	

SAGE Experts-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8	
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice							
			MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise E . S BEAUTE

du 01/10/2020

Adresse 18 RUE JEAN NICOT 93500 PANTIN

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	AREFIN SADIA VENDEUSE	64 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93300
2	AKTER RUMI ESTHETICIENNE	10 B RUE DE CARROUSE 93130
3	KAFLE DIPSANA VENDEUSE	COALIA N°92 11733 73 RUE ERNEST RENAN 92000
4	KATUWAL JHANTA KUMARI ESTHETICIENNE	CHEZ COALLIA 95 DOM 12371 3 ALLEE DES PLATANES 95000
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	12 437			12 437				12 437
2	10 105	781		10 886				10 886
3	9 232			9 232				9 232
4	901			901				901
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	32 675	781		33 456				33 456

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	221
Total	221

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	33 677	- de l'exercice . 2021 . . ⑩	314
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>ALAM MAHABUB</u> <u>Président</u>		À <u>PANTIN</u> , le <u>05/05/2022</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

E.S BEAUTE
SAS au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 18 Rue Jean NICOT
93500 PANTIN
RCS Bobigny B 889 534 707

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PORTEURS D' ACTIONS
DU 20 juin 2022

Les associés et porteurs des actions ont a tenu une assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du président.

Sont présents :

Monsieur MAHABUB ALAM

Porteur de 50 actions

Madame AKTER Rumi

Porteur de 50 actions

Représentant l'intégralité du capital social

Soit 100 actions

Les actionnaires nomment le président de la société, Monsieur MAHABUB ALAM, président de la séance, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- 1- Approbation de ce rapport, du bilan, des comptes et de leurs annexes.
- 2- Quitus de la gérance.
- 3- Affectation des résultats
- 4- Questions diverses

Le Président dépose sur le bureau à la disposition du porteur des actions.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société à la clôture de l'exercice, ainsi que le bilan, les comptes de résultat et annexes arrêtés au même jour.

Le rapport de la présidence sur l'activité de la société durant ledit exercice.

Le Président déclare que le bilan, les comptes de résultat et annexes le rapport de la présidence et le texte des résolutions ont été adressées aux porteurs de parts en même temps que la convocation et qu'ils ont été tenus ainsi que l'inventaire à leur disposition au Siège Social pendant quinze jours qui ont précédé la réunion.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance sur l'activité et de la Société durant l'exercice et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'Ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur la marche de la société durant l'exercice du **01/10/2020 au 31/12/2021** approuve le bilan et les comptes de résultat et annexes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus de la présidence de l'exécution de son mandat du 01/10/2020 au 31/12/2021 à **Monsieur MAHABUB ALAM.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat comptable **bénéficiaire de l'exercice au 31/12/2021 soit 267 Euros** aux comptes suivants :

- Affectation de 167 € au report à nouveau créditeur
- Affectation de 100€ à la réserve légale proportionnelle

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Monsieur MAHABUB ALAM

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MAHABUB ALAM'.

Madame AKTER Rumi

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AKTER Rumi'.